

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 21 DECEMBRE 2017**

**Délibération**  
n° 2017.12.118.B

**Création de la  
Fabrique à  
Entreprendre :  
demande de  
subventions**

**LE VINGT ET UN DECEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 décembre 2017**

**Secrétaire de séance** : Guy ETIENNE

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Jean-Claude COURARI, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Maud FOURRIER, Annie MARAIS, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

**Excusé(s)** :

Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, François ELIE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, François NEBOUT

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2017**

**DELIBERATION  
N° 2017.12.118.B**

INNOVATION - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR -  
RECHERCHE

Rapporteur : **Monsieur DAURE**

**CREATION DE LA FABRIQUE A ENTREPRENDRE : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Dans le cadre du schéma général de développement économique du territoire, GrandAngoulême investit chaque année pour financer et accompagner des projets d'entreprises, pour soutenir l'esprit d'entreprendre sur le territoire et pour financer des infrastructures d'accueil des entreprises.

Un ensemble d'outils, de prestations et de dispositifs ont été mis en œuvre afin de remplir ces missions.

Ces actions s'adressent à différents publics : salariés, demandeurs d'emploi, étudiants, femmes.

Dans le cadre du volet de développement économique du contrat de ville, GrandAngoulême soutient depuis 2016 une action de sensibilisation des habitants des quartiers prioritaires à la création d'activité, menée par l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique) et l'IFCG (Institut de formation commerce et gestion) en partenariat avec le CIDFF (Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) pour la mobilisation des femmes. Un réseau d'acteurs de proximité s'est constitué sur chaque quartier et des ateliers ont été animés régulièrement. GrandAngoulême souhaite amplifier cette action afin de faire émerger des projets en quantité significative.

Il s'agit de mettre en place en 2018, le dispositif CitéLAB proposé par la Caisse des Dépôts qui consiste à assurer une mission de sensibilisation et d'amorçage de projets de création d'entreprises par un développeur qualifié présent à temps plein dans les 5 quartiers. Le partenariat avec la Caisse des Dépôts est établi pour 3 ans.

Cette mission s'inscrira dans la Maison de l'Entreprendre que GrandAngoulême a ouvert en 2015 comme point d'entrée sur le territoire pour l'information, l'animation et la coordination des acteurs économiques. L'action de l'ADIE-IFCG a été placée dans ce cadre ; le CitéLAB s'inscrira dans la continuité.

Afin d'appuyer la mission du développeur économique auprès des créateurs des quartiers, la Maison de l'Entreprendre définira et mettra en œuvre avec ses partenaires, un parcours adapté aux besoins des créateurs des quartiers. La coordination de ce parcours sera confiée à l'animateur de la Maison de l'Entreprendre. A ce titre, une demande de labellisation « Fabrique à Entreprendre » sera aussi sollicitée auprès de la Caisse des dépôts.

Par délibération du 14 décembre 2017, le conseil communautaire a approuvé la création du dispositif CitéLAB.

Vu l'avis favorable de la commission attractivité économie emploi du 6 décembre 2017,

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter des financements dans le cadre de la mise en place du CitéLAB et de la Fabrique à Entreprendre notamment auprès de l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignation, la région Nouvelle Aquitaine...

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>26 décembre 2017</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>26 décembre 2017</b>